



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

bureaux de vote

Question écrite n° 41762

Texte de la question

M. André Aschieri appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les difficultés que peuvent connaître les personnes à mobilité réduite pour accomplir le travail de citoyen. En effet, un certain nombre de bureaux de vote leur sont inaccessibles soit parce que l'environnement du bureau (un trottoir non aménagé par exemple) empêche le passage d'un fauteuil roulant, soit parce qu'il existe des marches ou un escalier. D'autre part, les bulletins de vote à l'entrée du bureau et les urnes ne sont souvent pas accessibles aux personnes en fauteuil roulant. Il apparaît inconcevable que des personnes ne puissent exercer que difficilement leur devoir de citoyen. Aussi, il souhaite savoir s'il entend prendre des mesures pour répondre à ces différents problèmes.

Texte de la réponse

En matière d'organisation matérielle des scrutins, il appartient au maire d'aménager les bureaux de vote de façon à les rendre aisément accessibles. En ce qui concerne la disposition des bulletins de vote et l'usage des isolements, l'attention de l'honorable parlementaire est appelée sur le fait que aux termes de l'article R. 34 du code électoral, tous les électeurs reçoivent à leur domicile, avant le scrutin, les bulletins de vote des candidats ou des listes. L'électeur handicapé a ainsi la possibilité de sélectionner à l'avance le bulletin de son choix pour l'insérer dans l'enveloppe du scrutin avant de voter. En outre, l'article L. 64 permet à tout électeur atteint d'infirmité certaine de se faire assister par un autre électeur de son choix au moment de l'accomplissement des formalités de vote. Cependant, le ministre de l'intérieur veillera, dans le cadre des circulaires qu'il adressera aux maires à l'occasion des prochains scrutins, à insister sur la nécessité de prévoir les aménagements indispensables en matière d'accès.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41762

Rubrique : Élections et référendums

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 février 2000, page 982

Réponse publiée le : 3 avril 2000, page 2220